Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202105-20251205-2025_12_5_06-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Vendredi 5 Décembre à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec, sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire. Convocations en date du 28 Novembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J. MONBEL, A. KERAMBRUN-LE TALLEC, H. ILLIEN, C. MORIN, J.F. RIOU, G. LE BARS, N. MARREC, S. COMBELAS, J.P. LEC'HVIEN, C. GOUPIL, S. MASSE, F. ATTARD, Y. SAVARY, P. CLEC'H, C. LOUSTAU-CAZALET, C. MENGUY (à partir de 19 heures), G. CONAN

ETAIENT REPRESENTES : S. GUEGAN par J. MONBEL, M. BREZELLEC par R. VIBERT, J. BALCOU par G. CONAN, C. MENGUY par C. LOUSTAU-CAZALET (jusqu'à 19 heures)

ETAIENT ABSENTS : E. LOMBART, T. PESQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : G. CONAN

PERSONNEL ADMINISTRATIF et TECHNIQUE : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2025-12-5 - DOSSIER N° 6

AFFAIRES FONCIERES - Demande d'acquisition d'un délaissé communal pour le stationnement au droit de la parcelle AM 224 au 2 Impasse de Traou Meur

Présentation : R. VIBERT

La propriétaire de la maison sise 2 Impasse de Traou Meur demande à acquérir une emprise du délaissé communal autour de la maison pour permettre l'accès et le stationnement d'un véhicule. D'un côté, Il y a le GR qui passe là donc il n'est pas question de céder à cet endroit et de l'autre côté de la maison, les voisins du dessus descendent leurs conteneurs à déchets ménagers donc après discussion, il est décidé de ne pas vendre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DECIDE de ne pas donner suite à la demande d'acquisition.**

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC